



le 30 septembre 2020

Covid-19

réunion de suivi avec la ministre



Une nouvelle réunion de suivi de la situation en lien avec l'épidémie de Covid-19 s'est déroulée le 30 septembre.



Madame la Ministre,

Cette intervention est prononcée au nom de la CGT, la FAFP, FO, la FSU et SOLIDAIRES.

Si nous avons choisi une telle démarche unitaire, c'est pour mieux souligner l'importance des enjeux que nous abordons au cours de ces réunions et la nécessité que vous nous apportiez – et surtout aux agents – des réponses claires et satisfaisantes.

Nous nous permettons d'abord un point liminaire touchant à l'agenda social.

Nous ne connaissons que trop les contraintes d'emplois du temps surchargés et la difficulté de gérer au mieux un agenda impliquant autant de parties.

Cela étant, nous souhaitons réaffirmer que – sauf exception – il faut éviter les réunions le vendredi y compris pour le Conseil Commun de la Fonction Publique. Dans la même logique d'une participation facilitée, il convient d'éviter les bouleversements de calendrier, devenus monnaie courante, qui compliquent la présence de nos organisations et qui rendent très difficiles les préparations indispensables.

Enfin, pour clore provisoirement cette incise sur le dialogue social, nous estimons que rien ne justifie – dans le cadre de nos réunions – qu'un distinguo soit effectué entre organisations syndicales. Nous réclamons donc que toutes puissent prétendre à bénéficier de deux représentantes ou représentants.

Pour en venir à présent, à la crise sanitaire et à sa gestion dans le cadre de la Fonction publique, nous vous demandons – une nouvelle fois – la suspension immédiate du jour de carence. Mesure réclamée d'ailleurs bien au-delà des organisations syndicales représentatives.

Au-delà, il faut sans tarder mettre en place le processus de concertation aboutissant dans les meilleurs délais à la suppression définitive de cette mesure inique et inefficace.

A ce propos, nous tenons à souligner que – à nos yeux – cette négociation ne doit pas être incluse dans celle sur la PSC car les termes du débat seraient ainsi biaisés.

De nouveau, nous demandons l'extension des critères d'imputabilité du COVID en maladie professionnelle. « La bienveillance que vous sollicitez des employeurs publics », c'est positif mais cela ne peut suffire. Les critères retenus aujourd'hui sont

DÉCLARATION COMMUNE INTERSYNDICALE

beaucoup trop restrictifs et – par voie de conséquence – peuvent potentiellement léser des milliers d'agents.

Nous estimons indispensable qu'une information réelle soit faite aux personnels en cas avérés – ou suspectés – de COVID chez les collègues, les usagers et, le cas échéant, chez les élèves.

Une forme d'omerta persiste et ne permet pas la sérénité nécessaire en la période.

Une fois de plus, nous réclamons le maintien et le renforcement des CHSCT comme instances de plein exercice, tant ils ont à nouveau démontré leur utilité irremplaçable.

Dans les circonstances actuelles, ils doivent de surcroît être réunis pour de véritables consultations et non comme simples exercices d'information.

Nous vous le disons à nouveau, Madame la Ministre, aucune discrimination ne doit être faite dans la prise en charge des agents non titulaires par rapport à leurs collègues fonctionnaires dans cette crise sanitaire.

Par voie de conséquence – et en particulier – il convient d'étendre les dispositifs d'ASA aux contractuels, que ce soit pour les situations d'isolement, d'éviction ou de garde d'enfants en cas de fermeture de classe.

En effet, avec le dispositif actuel, le maintien à 100% de la rémunération n'est pas garanti. Et cette demande vaut pour les trois versants de la Fonction publique.

Dans la situation délicate et lourde que nous traversons, des difficultés surgissent quant au respect des mandats d'un certain nombre de délégués du personnel.

Vous dites : « compter sur nous ». Nous sommes d'accord, mais nous comptons également sur vous.

Nous pensons qu'une circulaire de votre part rappelant l'importance du rôle des représentantes et représentants des salariés – à fortiori dans la séquence actuelle – serait tout à fait appropriée.

Enfin, et là aussi ce n'est pas - loin s'en faut – une position inédite, nous estimons que les systèmes de primes mis en œuvre dans le cadre du COVID censés reconnaître l'engagement des agents montrent leurs limites et leur caractère inéquitable.

Nos cinq organisations syndicales confirment que la solution passe par le dégel de la valeur du point et des mesures générales.

Nous demandons donc l'ouverture d'une véritable négociation salariale d'ici à la fin de l'année.

Pour conclure, Madame la Ministre, c'est peu de dire que vos réponses de ce jour et vos engagements revêtent une importance cruciale que nous apprécierons avec une grande attention.

Au-delà de la déclaration intersyndicale commune, **Solidaires** est revenu sur plusieurs points.

Personnes vulnérables

Concernant les personnels vulnérables et proches de personnels vulnérables, **Solidaires** a demandé à ce que la liste des pathologies redevienne ce qu'elle a pu être (ainsi les maladies respiratoires ont été exclues de la liste !). L'épidémie n'est en rien moins dangereuse et circule à nouveau de plus en plus. Il n'y a donc aucune raison que les personnes vulnérables et/ou vivant avec un proche vulnérable ne bénéficient désormais plus des mêmes mesures de protection de leur santé.

Consignes en cas de Covid avéré ou cas contact

Solidaires a également demandé que les consignes et protocoles devant être respectés en cas de découverte de cas Covid +, cas contact (y compris ce qu'est un cas contact) soient clairement diffusés à l'ensemble des services. Les situations sont aujourd'hui très hétérogènes, les chefs de service décidant de leur propre chef, mettant trop souvent la santé des agent-es en difficulté. Selon la ministre les cas contact sont ceux signalés par les médecins de santé et déclarés par l'assurance maladie (on ne s'auto déclare pas cas contact a-t-elle affirmé).

Protection et nettoyage

Solidaires a rappelé que la question des matériels de protection reste primordiale. Celle du nettoyage de locaux tout d'abord pour lesquels il est indispensable que cela soit pris en compte tant en renfort de personnels que de matériels.

Si la situation semble un peu moins tendue, dans certains secteurs, le nombre de masques mis à disposition est encore trop faible. Par ailleurs, il est indispensable d'anticiper une situation qui se dégrade. Les consignes en termes de masques ont changé au cours du temps (de « pas de masque » à « masque obligatoire », de « changement toutes les XX »...). Il est nécessaire de ne pas se retrouver une nouvelle fois dans une situation mettant grandement en danger les personnels.

Solidaires est par ailleurs intervenu pour demander une nouvelle fois que des masques soient fournis gratuitement à l'ensemble des élèves qui ont l'obligation d'en porter. Il n'est pas admissible de faire porter cette charge financière sur les familles, cela pose particulièrement problème dans zones de banlieue paupérisées.

La ministre a indiqué que la circulaire du Premier ministre du 1^{er} septembre a pour but la protection des agent-es, mais aussi des usager-es et garantir continuité du service public, qu'elle pose les principes nationaux ainsi que la subsidiarité c'est-à-dire que les employeurs sont responsables de mettre en œuvre et d'adapter en fonction des spécificités des missions et du contexte local.

Reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle

Les premiers échanges ont eu lieu lors du groupe de travail du 25 septembre. Amélie de Montchalin a indiqué être pleinement consciente des difficultés soulevées et des revendications portées. Une nouvelle réunion va être organisée. Le but est de monter un dispositif qui fonctionne via les commissions de réformes et que l'étude des dossiers soit vue avec un œil favorable.

Télétravail

La prochaine réunion doit permettre de connaître le retour d'expérience de la période de confinement.

Des négociations ont été lancées dans le secteur privé. La Fonction publique ne doit pas être en retard. Les mêmes négociations doivent se tenir dans le public.

La question du télétravail doit être reliée à celle de la question de la formation managériale pour éviter les écueils constatés parfois (manque de confiance, réflexions...).

La circulaire du Premier ministre prévoit qu'il faut, dans la période épidémique, encourager le télétravail dans la limite du nombre de jours prévus et en fonction notamment des spécificités géographiques épidémiques.

Remontées de données

Les remontées de l'administration progressent, mais ne sont pas au niveau qu'il faudrait.

Le suivi des clusters se fait en lien avec la DGT, la DGS, Santé publique France et la DGAFP.

Les clusters découverts dans les administrations comprennent à la fois les agent-es et usager-es : sur les 150 clusters, 64 ont une criticité limitée et 58 modérée (c'est-à-dire gérables). 35 % de ces clusters ont concerné des activités d'ordre public et de sécurité.

Le nombre moyen de cas dans ces clusters est de 8 (englobant agent-es et usager-es sans distinguo selon Santé publique France).

Concernant les matériels de protection, la ministre a indiqué que des masques ont été distribués à 9 millions de foyers cet été, et que cela sera renouvelé en octobre. Et que par ailleurs l'allocation de rentrée scolaire a été rehaussée cette année afin de couvrir cette nouvelle dépense.

Pour **Solidaires**, ces éléments de langage ne sont pas entendables. Si les masques sont obligatoires, ils doivent être gratuits y compris pour les enfants. Les masques ne sont en aucun cas un matériel scolaire. L'allocation ne doit pas servir à couvrir l'achat des masques.

Jour de carence

Concernant le jour de carence, la ministre a indiqué que celui-ci a été suspendu pendant l'état d'urgence sanitaire. Que cela pourrait donc être à nouveau le cas. Elle a par ailleurs indiqué refuser que celui-ci soit suspendu uniquement dans le public. Et que si suspension il y a, cela doit être privé/public. Et pour toutes les maladies. Pour **Solidaires**, c'est bien l'abrogation totale pour toutes les salarié-es et agent-es publics pour l'ensemble des maladies que nous réclamons.

Les protocoles

Concernant les protocoles, la ministre a indiqué que les règles qui doivent s'appliquer sont celles définies par l'assurance maladie. Un rappel devrait être fait renvoyant à ces règles générales qui doivent être suivies pour l'ensemble de la population.

ASA sur périodes d'isolement

On va clarifier ce qui doit l'être. Si on a fait un test, pas de reprise de travail tant qu'on n'a pas le résultat. L'ASA d'isolement ne génère pas de jour de carence contrairement à l'arrêt maladie.

Personnes vulnérables

Les employeurs ont le devoir de les protéger. Nous allons suivre les enjeux. Il faut malgré tout faire attention au risque de désinsertion professionnel. Comprend aussi le besoin de matériel pour télétravailler.

Au final, bien peu de choses sont ressorties de cette réunion : la ministre a évacué les demandes formulées par les organisations syndicales (suspension/abrogation du jour de carence, retour à la liste initiale des personnes vulnérables bénéficiant d'ASA, demande de clarification et d'harmonisation concernant les cas contact, moyens matériels pour l'équipement en télétravail...).



Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles — 75010 PARIS — Tél. 01 58 39 30 20
<http://www.Solidaires.org/> — contactfp@Solidaires.org